



Le pôle d'appui à la scolarité (PAS)

Il constitue un service rendu aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et à leurs responsables légaux, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle.

Les objectifs

Proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées



Le PAS c'est:

Un lieu d'accueil

Une réponse de premier niveau pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques



Le PAS ce n'est pas:

Un lieu de diagnostic, de soin ou de réalisation de bilan au sein de l'école

Un dispositif uniquement réservé aux élèves en situation de handicap ou permettant d'obtenir des notifications spécifiques (ex: AESH)



L'équipe du PAS

Un coordonnateur de PAS



C'est un enseignant de l'Education Nationale à plein temps.



Un éducateur spécialisé



C'est un éducateur à plein temps, dédié au PAS, mis à disposition par un organisme médico-social.

Une double expertise : **Éducation nationale** + **Médico-social**

Une logique de coopération

PHASE 1 : Saisine du PAS

Le PAS peut être saisi par les responsables légaux, les équipes pédagogiques ou l'élève majeur en cas de difficultés persistantes et malgré les dispositifs d'aides préalablement mis en place.

L'ensemble des informations et documents nécessaires à la saisine est **téléchargeable** via le lien cliquable ou le QR code ci-dessous :

[Lien saisine du PAS](#)



PHASE 2 : Temps d'échange et d'analyse

Le coordonnateur de PAS prend tout contact nécessaire avec les parents, les responsables légaux, les directeurs d'école et chefs d'établissement pour faire **un état des lieux**.

Il recueille l'ensemble des informations ainsi que la nature des aides préalablement mises en place dans le **Livret de Parcours Inclusif (LPI)**.

Il met en place les conditions d'un dialogue et accompagne dans la réflexion et les démarches.

PHASE 3 : Expertise des besoins

À l'issue de ces premiers échanges, le coordonnateur du PAS sollicite les professionnels qui peuvent être amenés à faire des temps d'observation au sein de l'établissement ou à organiser des rencontres complémentaires avec la famille.

PHASE 4 : Proposition de réponse de premier niveau à la famille

Proposition
d'aménagements
et/ou
d'adaptations

Matériel
Pédagogique
Adapté
(MPA)

Accompagnement des
familles vers les structures
spécialisées

Soutien
pédagogique et
médico social

PHASE 5 : Bilan

L'équipe du PAS établit un bilan des adaptations et des réponses possibles.

